

**M. Broadbent:** Si le député qui est derrière veut bien se taire quelques instants, je recommencerai. Comme le gouvernement a pris certaines initiatives et proposé des majorations de traitement pour les députés, qui selon le leader du gouvernement à la Chambre, tiennent compte des hausses futures...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je ne veux pas répéter cela trop souvent, mais cette affaire a été présentée sous forme de mesure législative hier et on a laissé savoir que la Chambre en serait saisie sous peu. Un des articles inscrits à l'ordre du jour aujourd'hui est ce bill même qui fera l'objet d'un débat. La première question posée aujourd'hui par le député portait sur les salaires du travailleur démuné qui n'avait rien à voir avec l'affaire dont il vient de parler. Si le député a d'autres questions à poser pour faire suite à sa question initiale, il ne faut pas l'en empêcher. Toutefois, s'il veut présenter des instances concernant le traitement des députés, il devrait le faire durant le débat.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

#### LA FONCTION PUBLIQUE

##### L'OPPORTUNITÉ D'UNE INDEXATION DES TRAITEMENTS SUR LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Je n'y manquerai pas. Voici la question que je voudrais poser au premier ministre: dans son attitude à l'égard des gens qui dépendent directement de lui pour leur revenu, par exemple, les fonctionnaires, le gouvernement tiendra-t-il compte, dans les propositions salariales qu'il fera à ses employés, de la hausse du coût de la vie?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Ce sont des questions qui feront l'objet de négociations, je pense, et dont le gouvernement tiendra compte lorsque des instances lui seront présentées. Je ne sais pas que des employés aient demandé au gouvernement une augmentation visant une période de huit ans et sans rajustements de traitement entre le début et la fin de cette période.

**Des voix:** Bravo!

**M. Broadbent:** Le premier ministre dit-il à la Chambre que le gouvernement offrirait de telles garanties concernant les hausses futures du coût de la vie, dans l'hypothèse où on lui soumettrait une pareille proposition?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** Je trouve qu'il n'y a pas grande différence de principe entre l'attitude du député et celle de la majorité des députés à la Chambre. Sauf erreur, il est en faveur d'une augmentation de 30 p. 100, au lieu de 50 p. 100, répartie sur huit ans. Je lui dirai que son attitude aurait

#### Questions orales

été plus constructive et un peu plus courageuse s'il l'avait adopté à l'étape des négociations, lorsque les députés...

**Des voix:** Bravo!

**M. Trudeau:** ... de tous les partis discutaient de cette question. Il a préféré ne pas se mouiller, de façon à pouvoir mieux critiquer.

**Des voix:** Bravo!

**M. Broadbent:** Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Broadbent:** Le premier ministre vient de faire allusion à ce qu'il a nommé l'étape des négociations, relativement à un bill que le gouvernement a présenté. Je dirai au premier ministre que ni son bureau ni son parti n'ont jamais officiellement demandé au mien de participer à quelque négociation que ce soit. Je dis également que s'il avait eu recours à de tels jeux de coulisse pour réaliser le genre de consensus secret que désirent de nombreux politiciens, il se serait buté à un refus catégorique de la part de mon parti.

**M. Trudeau:** A propos de ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, j'aimerais confirmer ce que le député a dit. Mon cabinet n'a jamais fait de démarches auprès de lui ni de son parti. En fait, mon cabinet n'a jamais fait de démarches auprès de quiconque. Il ne s'est pas du tout mêlé de cette question.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. C'est là un autre exemple de ce qui se produit lorsque nous nous éloignons du cadre général de la période des questions et que nous entrons dans celui du débat. La Chambre sera saisie de ce bill cette semaine ou un peu plus tard...

**Une voix:** La semaine prochaine.

**M. l'Orateur:** ... et alors il y aura une discussion en comité pendant laquelle les députés pourront échanger des questions et des réponses selon la procédure du débat. Cela est certainement la façon dont cette question doit être discutée, et non pas pendant la période des questions.

**M. Leggatt:** J'invoque la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je saisis la première occasion pour corriger le renseignement inexact que le premier ministre a donné à la Chambre. Il a fait allusion à ma personne, laissant entendre qu'il y avait eu des négociations. Ma position à l'égard de ce bill, dois-je le dire, n'a pas changé, mais ma position à l'égard de quiconque laisse entendre à la Chambre qu'il y a eu des négociations avec mon parti est que cette information est absolument inexacte. Je n'ai jamais négocié au nom de mon parti et je n'ai jamais été membre d'un comité parlementaire officiel.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'ai écouté attentivement toutes les questions et réponses jusqu'à maintenant et je ne crois pas avoir entendu une telle affirmation.